

L'Union européenne en 2015 : les faits marquants

Cécile Barbier

Janvier

1^{er} janvier : la Lettonie succède à l'Italie à la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne (UE). Parmi les priorités de la présidence lettone : le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et des relations pragmatiques avec les pays du partenariat oriental et les pays d'Asie centrale.

2 janvier : le président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi, défend la nécessité d'un « ordre institutionnel rénové ». Project Syndicate (<http://www.project-syndicate.org/commentary/ecb-eurozone-economic-union-by-mario-draghi-2015-1-2015-01>).

7-8-9 janvier : attentats terroristes en France. Il s'agit d'une série d'attaques qui visaient la rédaction du journal satirique *Charlie Hebdo*, des policiers et des clients d'une supérette casher.

7 janvier : la Commission européenne publie plusieurs documents présentant les propositions de l'UE pour l'élaboration du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) en cours de négociation avec les États-Unis (<http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1230>).

8 janvier : UE-Ukraine. La Commission propose une nouvelle enveloppe de 1,8 milliard d'euros d'assistance macrofinancière, communiqué de presse, IP/15/3020 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-3020_fr.htm).

13 janvier : plan d'investissement Juncker. La Commission européenne adopte la proposition législative établissant le Fonds européen pour les investissements stratégiques, qui doit être mis en place en partenariat étroit avec la Banque européenne d'investissement (BEI).

14 janvier : Al-Qaida dans la péninsule Arabique revendique l'attaque contre *Charlie Hebdo* (http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/01/14/aqpa-revendique-l-attaque-contre-charlie-hebdo_4555720_3224.html).

14 janvier : politique monétaire de la BCE. L'avocat général de la Cour de justice de l'UE (CJUE) rend ses conclusions sur le programme Opérations monétaires sur titres (*Outright Monetary Transactions - OMT*). Contrairement à l'argumentaire de la Cour constitutionnelle allemande, ses conclusions considèrent que le programme OMT est les OMT sont une opération de politique monétaire « non conventionnelle », compatible avec les traités européens. Les conclusions de l'avocat général ont ouvert la voie à l'annonce de nouvelles actions de la BCE, présentées comme un « assouplissement quantitatif » dans la presse. Une opération d'assouplissement quantitatif est une technique à laquelle recourent les Banques centrales quand les autres instruments de politique monétaire, principalement les modifications des taux directeurs, sont épuisés, les taux étant au plus bas, ce qui est le cas dans la zone euro depuis les diminutions du mois de juin et septembre 2014, Conclusion, Opinion Case C-62/14, Gauweiler e.a.

22 janvier : la BCE annonce un « Programme étendu d'achats d'actifs » (*Expanded Asset Purchase Programme – EAPP*). Le programme, présenté comme un « *quantitative easing* » à l'européenne, sera effectif à partir de mars 2015 et jusqu'à fin septembre 2016 pour un montant de 60 milliards d'euros par mois d'achats de titres des secteurs privé et public, soit une enveloppe totale de 1 140 milliards d'euros (<http://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2015/html/is150122.en.html>).

25 janvier : élections anticipées de 18 mois en Grèce. Avec 36,34 % des voix et 149 députés sur 300, le parti anti-austérité SYRIZA rate la majorité absolue de 2 sièges. Après la formation d'un gouvernement avec le parti souverainiste des Grecs indépendants (ANEL), un gouvernement national s'oppose pour la première fois aux mesures d'austérité et à leur contrôle par la Troïka. Le gouvernement grec veut proposer de nouvelles « réformes » s'affranchissant des politiques

d'austérité du second programme, inappliqué dans son intégralité (voir Theodoropoulou, ce volume).

Février

3 février : fonds de pension. La Commission européenne publie un rapport qui recommande d'accorder aux fonds de pension deux ans supplémentaires de dérogation à l'obligation de compensation centrale pour leurs opérations de gré à gré sur produits dérivés (http://ec.europa.eu/finance/financial-markets/derivatives/index_fr.htm).

5 février : BCE/Grèce. La Banque centrale européenne prend la décision de suspendre l'acceptation de la dette grecque comme garantie. Conséquence, pour se financer, les banques grecques doivent recourir aux liquidités d'urgence (*Emergency liquidity assistance*, ELA), ce qui suppose l'accord du Conseil des gouverneurs de la BCE mais aussi un coût de l'emprunt plus élevé.

12 février : note analytique sur les prochaines étapes à franchir en vue d'une meilleure gouvernance économique dans la zone euro, préparée par Jean-Claude Juncker, en collaboration avec Donald Tusk, Jeroen Dijsselbloem et Mario Draghi. Pour la première fois, la note reconnaît explicitement que la crise est une « crise de la compétitivité » et attribue certaines faiblesses à la période d'avant la crise. Selon cette analyse, plusieurs États de la zone euro n'ont pas utilisé la période d'expansion pour lutter contre les « rigidités existantes sur les marchés des produits et du travail ». Vers une meilleure gouvernance économique dans la zone euro : préparation des prochaines étapes. Note d'analyse, 12 février 2015 (https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/analytical_note_fr_o.pdf).

13 février : réunion informelle du Conseil européen. Les dirigeants de l'UE débattent des trois défis auxquels « l'Europe est actuellement confrontée : le rétablissement de la paix en Ukraine, la lutte contre le terrorisme et le renforcement de l'Union économique et monétaire (UEM) ».

14-15 février : attaques terroristes au Danemark lors d'un débat organisé dans un centre culturel sur « art, blasphème et liberté d'expression », en hommage à *Charlie Hebdo* et dans une synagogue. À la suite de ces attentats, la Première ministre Helle Thorning-Schmidt avait annoncé l'organisation d'un référendum sur la dérogation danoise dans le domaine de la coopération policière et judiciaire avant avril 2016.

18 février : union des marchés des capitaux. La Commission européenne lance une courte consultation de trois mois sur son « projet phare » consistant à créer un véritable marché unique des capitaux pour « fluidifier le financement des entreprises européennes et doper la croissance » dans les 28 États membres de l'UE, IP/15/4433 et COM (2015) 63.

18 février : programme d'assistance financière à la Grèce. Le gouvernement grec demande l'extension, pour une période de six mois, du second programme, qui expire le 28 février. Le Monde (http://www.lemonde.fr/crise-de-l-euro/article/2015/02/18/entre-bruxelles-et-athenes-le-bras-de-fer-devient-epistolaire_4579091_1656955.html).

20 février : Eurogroupe/Grèce. Les ministres des Finances de la zone euro ont convenu « d'envisager une prolongation de l'assistance financière octroyée à la Grèce » (<http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/eurogroup/2015/02/20/>).

24 février : déflation dans l'UE et la zone euro. Le taux d'inflation annuel de la zone euro s'est établi à -0,6 % en janvier 2015, contre -0,2 % en décembre. Il s'agit du taux le plus faible enregistré depuis juillet 2009.

24 février : BCE/Grèce. La BCE fait savoir au président de l'Eurogroupe qu'elle considère que les termes du *Memorandum of Understanding* (MoU) et ceux du *Memorandum of Economic and Financial Policies* (MEFP) sont toujours valables. Il s'agit du point de divergence avec le gouvernement grec nouvellement élu qui veut proposer de nouvelles réformes s'affranchissant des politiques d'austérité du programme précédent (http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/20150224_letter-to-dijsselbloemen.pdf).

24 février : Eurogroupe/second programme grec. L'Eurogroupe est informé par « les institutions » (nouvelle façon de désigner la Troïka : la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international), de l'état d'avancement de leurs discussions avec les autorités grecques : « Ces discussions ont pour but de parvenir à un accord sur une liste globale et détaillée de réformes que la Grèce doit présenter conformément à l'accord actuel » (<http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/eurogroup/2015/04/24/>).

Mars

5 mars : nouvel élan pour le dialogue social. À l'ouverture d'une conférence de haut niveau « Un nouvel élan pour le dialogue social », la Commission européenne réaffirme sur son site (en anglais) que « le dialogue social à tous les niveaux est un prérequis pour le fonctionnement de l'économie sociale de marché et un élément crucial pour la promotion tant de la compétitivité que de la justice ». A new start for Social Europe, 5 mars 2015 (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=88&langId=fr&furtherEvents=yes&eventsId=1028>).

9 mars : emploi et aspects sociaux de l'exercice 2015 du Semestre européen. Le Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) approuve des messages clés concernant le financement des systèmes de protection sociale et adopte des conclusions relatives aux marchés du travail inclusifs.

10 mars : Accord commercial sur les services (ACS). Le Conseil ECOFIN publie le mandat de négociation de l'ACS mieux connu sous l'acronyme anglais de « *Trade in Services Agreement* » (TISA). Cette décision « reflète l'intérêt public croissant pour cet accord plurilatéral actuellement négocié par 24 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) représentant 70 % du commerce mondial de services » (<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/03/150310-trade-services-agreement-negotiating-mandate-made-public/>).

10 mars : le Conseil ECOFIN définit une position de négociation pour une proposition de règlement concernant le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI).

13 mars : libéralisation du rail. Le Conseil « Transports, Télécommunications et Energie » tient un débat public sur deux propositions concernant les services ferroviaires au sein de l'UE (quatrième paquet ferroviaire). Les ministres ont aussi discuté des moyens par lesquels la politique des transports peut stimuler la compétitivité, la croissance et l'emploi.

18 mars : évasion fiscale des entreprises. La Commission européenne présente un paquet de mesures sur la transparence fiscale dans le cadre de son programme de lutte contre l'évasion fiscale des entreprises et la concurrence fiscale dommageable au sein de l'UE, COM (2015) 136.

19-20 mars : Semestre européen. Le Conseil européen dégage un accord sur les trois piliers proposés par la Commission européenne dans l'Examen annuel de la croissance (investissement, réformes structurelles et assainissement budgétaire axé sur la croissance). La section des conclusions du Conseil européen, intitulée « Semestre européen Croissance/Emploi », fait état d'un débat concernant l'avancement des négociations menées avec les États-Unis sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Les négociateurs sont appelés à négocier un « accord ambitieux, global et avantageux pour les deux parties d'ici la fin de l'année » (http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2015/03/european-council-conclusions-march-2015-en_pdf/).

31 mars : fin des quotas laitiers. Le régime des quotas laitiers de l'UE est définitivement supprimé. Introduit pour la première fois en 1984 alors que la production de l'UE excédait de loin la demande, le régime des quotas était l'un des instruments mis en place pour résoudre ce problème d'excédents structurels.

31 mars : initiatives citoyennes. La Commission européenne publie un rapport sur les initiatives citoyennes dans l'UE, COM (2015) 145.

31 mars : UE/Ukraine. Le Conseil a pris la décision de prêter jusqu'à 1,8 milliard d'euros à l'Ukraine sur une période de deux ans et demi, prêts qui seront à décaisser en trois tranches et auront une durée maximale de 15 ans (<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/03/31-macro-financial-assistance-ukraine/>).

Avril

1^{er} avril : BCE/Grèce. La BCE a relevé de 700 millions d'euros le plafond permettant aux banques grecques d'accéder au financement d'urgence (*Emergency Liquidity Assistance* - ELA) par l'intermédiaire de la Banque centrale nationale. Cela amène ce plafond à 71,8 milliards d'euros. La BCE aide par ce seul biais les banques grecques depuis début février 2015.

5 avril : Grèce/FMI. Le ministre grec des Finances, Yanis Varoufakis, confirme le remboursement des 460 millions d'euros d'un prêt du FMI, dont l'échéance tombe le 9 avril, communiqué de presse, IMF 15/162.

18 avril : Stop TTIP. 700 actions sont répertoriées pour la journée de mobilisation contre les négociations entre les États-Unis et l'UE.

23 avril : réunion extraordinaire du Conseil européen sur la crise des réfugiés.

27 avril : Sommet UE/Ukraine. Le 17^e Sommet UE/Ukraine est organisé à Kiev. Il s'agit du premier sommet du genre à avoir lieu dans le cadre de l'accord d'association UE/Ukraine. Les dispositions générales ainsi que les chapitres politique et coopération sont appliqués de manière provisoire depuis novembre 2014, celles relatives à la « zone de libre-échange approfondi et complet » le seront à partir du 1^{er} janvier 2016.

28 avril : programme européen en matière de sécurité. La Commission définit la stratégie de l'Union visant à lutter contre les menaces pour la sécurité dans l'UE pour la période 2015-2020, MEMO/15/4867.

30 avril : la Cour constitutionnelle italienne a considéré l'illégitimité constitutionnelle d'une partie de la réforme des retraites introduite par le gouvernement de Mario Monti en 2011, Sentenza N. 70 Anno 2015 Giudizio Di Legittimità Costituzionale In Via Incidentale, 30 avril 2015 (<http://www.cortecostituzionale.it/actionSchedaPronuncia.do?anno=2015&numero=70>).

Mai

5 mai : prévisions économiques du printemps. Selon la Commission européenne, la croissance économique de l'UE bénéficie de conditions économiques favorables. Selon ces prévisions économiques, « un ensemble de facteurs ponctuels permettent de stimuler une reprise qui, sans cela, resterait timide » : « Oil prices remain relatively low, global growth is steady, the euro has continued to depreciate, and economic policies in the EU are supportive » (http://ec.europa.eu/economy_finance/eu/forecasts/2015_spring_forecast_en.htm).

7 mai : élections législatives au Royaume-Uni. Victoire des Conservateurs du Premier ministre, David Cameron, (majorité absolue de 331 sièges) qui confirme l'organisation du référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans une Union « réformée » en 2017. L'autre institution européenne avec laquelle le gouvernement conservateur entend modifier les rapports du Royaume-Uni est la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) en vue de s'affranchir des contraintes imposées par la Cour européenne des droits de l'homme et d'affirmer la supériorité du droit britannique sur le droit de la Convention européenne (https://www.conservatives.com/~media/files/downloadable%20Files/human_rights.pdf).

7 mai : plainte en Allemagne contre le « quantitative easing » de la BCE (http://www.lesechos.fr/07/06/2015/lesechos.fr/021118259864_le-juge-allemand-saisi-d-une-plainte-contre-le-qe-de-la-bce.htm#5BPFUWozKJT_Luwmi.99).

7 mai : Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Le Conseil Affaires étrangères discute des avancées dans les négociations du TTIP avec les États-Unis, en se penchant en particulier sur le règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS).

11 mai : Grèce/Eurogroupe. L'Eurogroupe a été « informé des discussions en cours entre les autorités grecques et la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international concernant la liste globale et détaillée de réformes présentée par la Grèce ». « Le versement de la dernière tranche de l'aide financière à la Grèce ne pourra être débloqué que lorsque ces réformes auront été approuvées et qu'un examen réalisé par les trois institutions sera

parvenu à la conclusion qu'elles ont été mises en œuvre » (<http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/eurogroup/2015/05/11/>).

12 mai : le Conseil ECOFIN adopte des conclusions relatives à l'examen approfondi des déséquilibres économiques au sein des États membres, en soulignant la nécessité d'un engagement fort pour des réformes structurelles, communiqué de presse, 262/15.

13 mai : agenda européen en matière de migration. La Commission européenne présente un agenda européen en matière de migration décrivant les mesures immédiates qui seront prises pour faire face à la situation de crise qui règne en Méditerranée, ainsi que les actions à entreprendre au cours des prochaines années pour mieux gérer les migrations dans tous leurs aspects, MEMO/15/4957.

13 mai : Semestre européen. La Commission européenne adopte les recommandations par pays pour 2015 et 2016, dans lesquelles elle appelle les « États membres à prendre des mesures pour créer des emplois et stimuler la croissance », MEMO/15/4968.

18 mai : crise des réfugiés. Le Conseil Affaires étrangères décide d'une opération navale de l'UE afin de perturber le trafic mené par les passeurs en Méditerranée, baptisée l'EUNAVFOR MED. Cette décision est un élément constitutif de la réponse globale de l'UE au défi migratoire, Doc 8966/15.

19 mai : Réglementation affûtée et performante (REFIT). La Commission européenne adopte un programme pour une meilleure réglementation. Cet ensemble de réformes va « stimuler l'ouverture et la transparence dans le processus décisionnel de l'UE », MEMO/15/4989.

27 mai : agenda pour la migration. Deux semaines après la présentation de l'agenda européen en matière de migration, la Commission adopte les premières propositions de sa démarche globale pour améliorer la gestion des migrations.

28 mai : Royaume-Uni/le parti conservateur de David Cameron propose d'abandonner la Convention européenne des droits de l'homme pour adopter un « *British Bill of Rights* ». Le manifeste du parti indiquait le souhait des conservateurs de « rompre le lien formel entre

les tribunaux britanniques et la Cour européenne des droits de l'homme », une mesure présentée sous la rubrique « Lutte contre la criminalité et défense des victimes ». L'engagement a été repris dans le discours de la Reine le 27 mai 2015 (<http://www.courrierinternational.com/article/royaume-uni-abandonner-la-convention-europeenne-des-droits-de-lhomme-un-projet-critique>).

29 mai : Sommet UE/Japon. Les dirigeants décident d'accélérer les négociations en vue d'un accord de partenariat stratégique et d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Japon.

Juin

4 juin : pas de référendum sur l'UE aux Pays-Bas. Deux ans et demi après son enregistrement, l'initiative citoyenne demandant l'organisation d'un référendum sur l'UE se solde par une fin de non recevoir après un débat parlementaire, basé sur un avis du Conseil d'État de 2014. Advies W01.14.0025/I/Vo/B, 17 juillet 2014 (<https://www.raadvanstate.nl/adviezen/zoeken-in-adviezen/tekst-advies.html?id=11313>).

16 juin : la Cour de justice de l'UE (CJUE) valide le programme OMT (*Outright Monetary Transactions*) de la BCE (<http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2015-06/cp15007ofr.pdf>).

17 juin : réforme structurelle. La Commission européenne décide la mise en place d'un nouveau service de soutien à la réforme structurelle, en anglais, « *the Structural Reform Support Service* ». Créé au sein du Secrétariat général de la Commission européenne, ce service est chargé de piloter et de coordonner l'appui dont bénéficierait un État membre déterminé, en coopération avec d'autres services de la Commission, d'autres États membres et/ou organisations internationales, Statement 15/5218.

17 juin : la Banque centrale de Grèce lance une mise en garde alarmiste au gouvernement du pays sur le risque d'une sortie de l'euro, voire de l'UE en cas d'échec des négociations avec les créanciers sans perspective de dénouement immédiat. Faute d'accord, la Banque de Grèce avait averti dans son rapport annuel d'un « défaut de paiement de la Grèce puis, au bout du compte, (une) sortie du pays de la zone euro et, très

probablement, de l'Union européenne » en soulignant que « peu de chemin reste à parcourir » vers un compromis.

18 juin : le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris note de la décision de la Cour de Justice de l'UE confirmant la compatibilité avec le droit de l'Union européenne (UE) du programme d'Opérations monétaires sur titres (OMT) annoncé en 2012 et rappelle que le programme avait été conçu en vue de préserver l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro et d'assurer la transmission de la politique de la BCE à l'économie réelle (<https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2015/html/pr150618.en.html>).

18 juin : élections législatives anticipées au Danemark. Lars Lokke Rasmussen forme un gouvernement libéral minoritaire.

22 juin : rapport pour l'achèvement de l'Union économique et monétaire. Le Rapport des cinq présidents (Commission européenne, en étroite coopération avec les présidents du Sommet de la zone euro, de l'Eurogroupe, de la Banque centrale européenne et du Parlement européen) contient des propositions pour renforcer l'UEM à compter du 1^{er} juillet 2015 avec l'année 2025 comme moment de sa finalisation/stabilisation (http://ec.europa.eu/priorities/economic-monetary-union/docs/5-presidents-report_fr.pdf).

22 juin : réaction de la Confédération européenne des syndicats (CES) au rapport des cinq présidents. À propos de la proposition de création d'autorités nationales de compétitivité, pour la Secrétaire générale de la CES, Bernadette Ségol, il « n'est pas question que les syndicats acceptent qu'un organe indépendant des partenaires sociaux donne son avis sur les négociations salariales ». « Ce que la Commission européenne oublie de mentionner dans son communiqué de presse sur les autorités de la compétitivité, c'est que, en Belgique, comme dans d'autres pays, cette autorité relève des employeurs et des syndicats – il ne s'agit pas d'un organe séparé dispensant des conseils que les partenaires sociaux doivent suivre » (<https://www.etuc.org/fr/presse/ce-sont-les-syndicats-et-les-employeurs-qui-fixent-les-salaires-pas-les-%C2%AB-autorit%C3%A9s-de-la#.VuKlZOaXQdV>).

22 juin : crise des réfugiés. Une opération navale militaire (EUNAVFOR MED) est lancée afin de lutter contre les activités des passeurs dans la partie sud de la Méditerranée centrale.

22 juin : un projet d'accord, proposé par le gouvernement grec comportant des mesures d'austérité sous la forme d'augmentation de la TVA et de réformes des retraites, est examiné par l'Eurogroupe. À l'issue du Sommet européen de la zone euro, le président Donald Tusk, considère que les « dernières propositions du gouvernement grec aux trois institutions » (Commission européenne, Fonds monétaire international et BCE) sont « un pas positif dans la bonne direction selon l'évaluation des institutions » (<http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2015/06/22-tusk-final-re-remarks-euro-summit/>).

25-26 juin : Conseil européen consacré à la crise des réfugiés. Pas de consensus entre les États membres sur les modalités de mise en place de quotas pour la répartition de 40 000 demandeurs d'asile arrivés en Italie et en Grèce.

26 juin : Grèce/Troïka. Les négociations entre le gouvernement grec et les « institutions » de la Troïka sont interrompues.

27 juin : Grèce/Troïka. Le Premier ministre grec annonce la décision du gouvernement de soumettre à un référendum, le 5 juillet, l'approbation ou le rejet des termes de l'accord du 22 juin.

28 juin : la liquidité d'urgence (*Emergency liquidity assistance* - ELA) accordée aux banques grecques est maintenue à son niveau. La BCE prend note de la décision relative à la tenue d'un référendum en Grèce et de la non-prolongation du programme d'ajustement.

29 juin : référendum en Grèce. Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, qui appelle à voter « oui », ainsi que d'autres dirigeants européens, affirme que l'enjeu du référendum est l'appartenance à la zone euro (http://www.lesechos.fr/29/06/2015/lesechos.fr/021174055325_referendum---les-europeens-exhortent-les-grecs-au---oui--.htm).

Juillet

1^{er} juillet : le Luxembourg succède à la Lettonie à la Présidence du Conseil de l'Union européenne. La présidence luxembourgeoise est la dernière du trio présidentiel composé par l'Italie (1^{er} juillet 2014 – 31 décembre 2014), la Lettonie (1^{er} janvier 2015 - 30 juin 2015) et le Luxembourg (1^{er} juillet 2015 - 31 décembre 2015). Cette présidence entend reprendre les travaux en vue de doter le cadre de la « gouvernance de l'UE » d'une « dimension sociale ».

1^{er} juillet : le service pour la réforme structurelle est opérationnel. Il fait appel et utilise l'expertise, l'expérience et le savoir-faire pratique acquis au fil du temps par la « *Task Force* » pour la Grèce (TFGR) et le groupe d'appui pour Chypre. Le nouveau service doit concentrer ses efforts à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de « réformes administratives et structurelles propices à la croissance, notamment par la biais d'une assistance visant une utilisation efficiente des fonds structurels européens », Commission européenne, PV (2015) 2131 final, Bruxelles, 14-18.

2 juillet : le président du Parlement européen, Martin Schulz, dit s'attendre à la nomination d'un « gouvernement de technocrates » en Grèce en cas de victoire du « oui » au référendum et de démission du gouvernement (<http://www.lalibre.be/actu/international/schulz-estime-que-la-fin-de-l-ere-syriza-serait-une-chance-pour-la-grece-5595a9003570c685851d7edo>).

5 juillet : référendum en Grèce sur le projet de programme. Le « non » l'a emporté par 61,3 % et 38,7 % se sont prononcés en faveur du programme avec un taux de participation de 62,5 %.

5 juillet : réponse de la BCE au « non » grec. L'accès des banques grecques à l'aide à la liquidité d'urgence (ELA) est maintenu à son niveau de 89 milliards d'euros mais le Conseil des gouverneurs refuse l'augmentation de 3 milliards d'euros demandée par la Banque centrale de Grèce. Dans son communiqué, la BCE indique que « la décote appliquée aux garanties a été ajustée ». La BCE adopte un comportement très politique. Si les banques grecques ne sont pas solvables, il conviendrait de couper l'ELA. La BCE détient le pouvoir exorbitant d'être en mesure de débrancher le système bancaire grec, ce qui entraînerait la sortie de

la Grèce de l'euro, le Grexident. En maintenant l'ELA, elle exerce une forte pression sur le gouvernement grec pour que celui-ci n'ait d'autre alternative que d'adhérer aux conditions fixées par la Troïka.

8 juillet : programme de stabilité grec. Le gouvernement grec introduit une demande pour un prêt de trois ans auprès du Mécanisme européen de stabilité (MES). Jeroen Dijsselbloem, président du Conseil des gouverneurs du MES et président de l'Eurogroupe, a chargé la Commission européenne d'évaluer l'existence de risques pour la stabilité financière de la zone euro, la soutenabilité de la dette grecque et les besoins financiers éventuels du pays.

12 juillet : Grexident évité. La déclaration du Sommet de la zone euro adresse au Parlement grec des demandes de réformes d'une rare précision et selon un calendrier très strict.

14 juillet : clôture du Semestre européen. Après l'approbation par le Conseil européen du 26 juin 2015, les ministres des Finances de l'UE ont conclu de manière officielle les procédures du Semestre européen 2015 lors du Conseil ECOFIN, JO C 272, 18 août 2015.

16 juillet : une initiative pour la sortie de l'euro est lancée en Finlande. L'initiative citoyenne, lancée par l'ancien ministre des Affaires étrangères finlandais et député européen (*Alliance of liberals and democrats for Europe* - ALDE), Paavo Väyrynen, doit recueillir 50 000 signatures en six mois pour être discutée au Parlement finlandais.

17 juillet : programme d'assistance financière à court terme pour la Grèce. Le Conseil ECOFIN a adopté la décision d'exécution du Conseil portant approbation du programme d'assistance financière à la Grèce pour un montant de 7,16 milliards d'euros (le montant de la seconde tranche du second programme). Ce prêt « pont » est financé par le Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF), qui dépend de fonds levés par la Commission européenne sur les marchés financiers, JO L 192, 18 juillet 2015.

22 juillet : initiative populaire demandant un référendum sur la sortie de l'Autriche de l'UE. Le ministère de l'Intérieur a constaté le nombre de 261 056 signatures, représentant un peu plus de 4 % de l'électorat et plus du double du seuil minimal requis (100 000). Un débat devrait

être organisé en assemblée plénière du Conseil national, le Parlement autrichien, avant le 17 février 2016.

Août

14 août : le Parlement grec adopte le troisième programme d'aide avant son adoption par l'Eurogroupe. Lors de ce vote, 43 des 149 députés de SYRIZA, votent contre ou s'abstiennent, le Premier ministre Tsipras perd sa majorité au Parlement.

14 août : Eurogroupe/Grèce. L'Eurogroupe se félicite « de l'accord intervenu entre la Grèce et les institutions européennes, avec la contribution du FMI, sur les conditions en matière de politique économique qui sous-tendent le nouveau programme pour la Grèce dans le cadre du Mécanisme européen de stabilité (MES) » (<http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/eurogroup/2015/08/14/>).

19 août : début du troisième programme d'ajustement économique pour la Grèce. L'aide financière d'un montant maximal de 86 milliards d'euros prévue par le programme émane du Mécanisme européen de stabilité (MES). Le programme devrait se poursuivre jusqu'au 20 août 2018. Selon l'Eurogroupe, « Une tranche de 25 milliards d'euros maximum servira de 'coussin' au secteur bancaire pour faire face aux éventuels besoins de recapitalisation des banques et aux éventuels coûts de résolution » (<http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/eurogroup/2015/08/14/>).

20 août : démission du gouvernement grec. Après avoir subi plusieurs défections au sein de sa formation politique, SYRIZA, et qualifiant d'irréalisable la mise en œuvre du programme, le Premier ministre grec a annoncé la démission de son gouvernement.

27 août : crise des réfugiés. Le Vice-chancelier allemand Sigmar Gabriel et son collègue, le ministre des Affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, estiment que le système de Dublin, qui détermine quel pays membre doit traiter les demandes d'asile dans l'UE, est caduc. Selon eux, « une situation, comme aujourd'hui, dans laquelle seuls quelques États membres assument l'entière responsabilité est tout aussi peu acceptable qu'un système qui répartit la charge principalement entre les pays qui se trouvent à la frontière extérieure de l'UE ». Tribune au *Figaro*.

Septembre

3 septembre : crise des réfugiés/droit d'asile. Dans une lettre commune, François Hollande et Angela Merkel demandent à la Commission européenne d'« utiliser tous les moyens dont elle dispose » pour contraindre les États à respecter les règles du droit d'asile, tant en matière d'étude des dossiers que d'hébergement, et proposent, « à terme », « un système d'asile européen unifié », *Le Monde*, 4 septembre 2015.

10 septembre : Organisation des Nations unies (ONU)/restructuration des dettes d'État. L'Assemblée générale de l'ONU adopte à une très large majorité (136 voix pour, 6 contre – Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Japon, Canada et Israël – et 41 abstentions) une résolution non contraignante qui énonce neuf principes à suivre lors des restructurations des dettes d'État. Outre Allemagne et le Royaume-Uni qui ont voté contre, les autres pays de l'UE se sont abstenus. S'exprimant au nom de l'UE, la déléguée luxembourgeoise a rappelé que « le Fonds monétaire international (FMI) est l'institution appropriée pour accueillir les discussions mondiales sur ce sujet et que le travail sur la restructuration de la dette souveraine devrait rester au sein du FMI ».

14 septembre : crise des réfugiés/passeurs. Les États membres conviennent de passer à la phase opérationnelle de l'opération EUNAVFOR MED – après une première phase de collecte d'informations lancée le 22 juin 2015. Cette transition permet « à l'opération navale de l'UE de procéder à l'arraisonnement, à la fouille, à la saisie et au déroutement en haute mer des navires et embarcations soupçonnés de servir à la traite des êtres humains ou au trafic illicite de migrants, dans le respect du droit international », COM (2015) 490.

15 septembre : la Cour de justice de l'UE confirme sa jurisprudence du mois de novembre 2014 (arrêt *Dano*) en validant une législation nationale (allemande pour la seconde fois) qui refusait l'accès à une prestation d'assistance sociale aux citoyens européens ayant circulé et séjournant dans un Etat membre d'accueil sans être en mesure de subvenir à leurs besoins par leurs propres moyens, *Alimanovic*, C-67/14 et *Dano*, C-333/13, 11 novembre 2014.

16 septembre : Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). La Commission européenne propose un nouveau système de règlement des différends entre investisseurs et États (http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/september/tradoc_153807.pdf).

17 septembre : chômage de longue durée. La Commission européenne adopte une proposition de recommandation au Conseil visant « à intégrer les chômeurs de longue durée dans le marché du travail », COM (2015) 462.

20 septembre : élections législatives en Grèce. La formation d'Alexis Tsipras emporte ces élections, caractérisées par une forte diminution du taux de participation (56,5 % contre 63,87 % en janvier 2015).

30 septembre : Union des marchés des capitaux (UMC). La Commission européenne lance « un plan d'action pour doper le financement des entreprises et des investissements », IP/15/5731.

Octobre

29 septembre-2 octobre : Congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES). L'Italien Luca Visentini est élu secrétaire général de la CES et le Belge Rudy De Leeuw à la présidence de la CES.

6 octobre : fin de l'initiative citoyenne européenne auto-organisée contre le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). En une année, près de 3,3 millions de personnes ont apposé leur signature à l'initiative citoyenne contre le TTIP et le CETA (accord économique et commercial avec le Canada).

8 octobre : Conseil Justice et Affaires intérieures (JAI). Les ministres de l'Intérieur des États membres insistent sur la nécessité de renforcer les contrôles aux frontières extérieures et de renvoyer rapidement les étrangers ne pouvant prétendre à l'asile.

10 octobre : « Stop TTIP ». Des manifestations sont organisées en Europe et en Amérique du Nord afin d'interrompre les négociations entre les États-Unis et l'UE.

14 octobre : vers un référendum sur l'accord d'association UE/Ukraine aux Pays-Bas. Le Conseil électoral néerlandais valide une liste de 427 939 signatures de citoyens qui se sont exprimés en faveur de l'organisation d'un référendum sur l'accord d'association UE/Ukraine. Un référendum sera organisé le 6 avril 2016.

15 octobre : crise des réfugiés. Le Conseil européen confirme les orientations du Conseil JAI : coopérer avec les pays tiers pour endiguer les flux de réfugiés, renforcer la protection des frontières extérieures de l'UE, répondre à leur afflux dans l'UE et assurer les retours dans les pays d'origine.

21 octobre : mise en œuvre du rapport des cinq présidents. La Commission européenne lance des propositions se voulant la traduction de la première phase du rapport des cinq présidents en actions concrètes. Ces mesures contiennent une proposition pour la représentation extérieure de la zone euro, des propositions en vue de l'Union financière, en ce compris l'Union des marchés des capitaux, la présentation de pistes pour la « rénovation du Semestre européen » ainsi que l'amélioration des « outils de gouvernance » avec les propositions de créer des « conseils nationaux de la compétitivité » et un « comité budgétaire européen consultatif », MEMO/15/5876.

27 octobre : rapport « Doing Business 2016 » de la Banque mondiale. Singapour arrive en tête de ce palmarès. Cinq pays européens se trouvent dans le top 10 : le Danemark (3^e), le Royaume-Uni (6^e) et la Suède, la Norvège et la Finlande (8^e, 9^e et 10^e).

27 octobre : le Programme de travail 2016 de la Commission Juncker « L'heure n'est plus à une gestion conventionnelle » continue de s'inscrire dans les 10 priorités politiques présentées en 2014 et propose 23 initiatives, dont une sur le « paquet 'mobilité des travailleurs' », COM (2015) 610. Selon le secrétaire général de la CES, Luca Visentini, « 2016 est l'année durant laquelle le président Juncker devra tenir sa promesse d'une Europe sociale triple A ».

28 octobre : améliorer le marché unique. La Commission européenne publie une feuille de route « dont l'objectif est de traduire dans les faits l'engagement politique pris par le président, Jean-Claude Juncker,

d'exploiter le plein potentiel du marché unique et d'en faire un tremplin pour la prospérité de l'Europe à l'échelle mondiale », COM (2015) 550.

30 octobre : selon Eurostat, le taux de chômage s'élevé à 9,3 % dans l'UE28 et à 10,8 % dans la zone euro en septembre 2015. Il s'agit du taux le plus faible enregistré depuis septembre 2009. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en septembre 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,5 %), en République tchèque (4,8 %) à Malte (5,1 %), ainsi qu'au Royaume-Uni (5,3 % en juillet 2015) et les plus élevés en Grèce (25,0 % en juillet 2015) et en Espagne (21,6 %), communiqué de presse 192/2015.

30 octobre : accord sur l'unité du pays en Espagne. Le président du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, annonce un accord national entre les principaux partis politiques (Parti populaire - PP, Parti socialiste ouvrier espagnol - PSOE, Ciudadanos, Podemos) pour l'unité du pays, face à l'intention des séparatistes catalans de voter un texte amorçant le processus de sécession.

30 octobre : selon Eurostat, le taux d'inflation annuel de la zone euro est nul en octobre, en hausse par rapport au mois de septembre 2015 où il était de - 0,1 %, communiqué de presse 193/2015.

Novembre

3 novembre : Brexit. Le chancelier de l'Échiquier, George Osborne, demande à Berlin une protection spéciale des pays de l'UE qui veulent rester hors de la monnaie unique, l'euro (<https://www.gov.uk/government/news/chancellor-in-berlin-to-discuss-european-union-reform>).

9 novembre : réunion du Conseil Justice et affaires intérieures pour évaluer les avancées sur la gestion de la crise des réfugiés. Le maintien de l'espace Schengen et la diminution de la pression migratoire sont les priorités. Le Conseil insiste sur la coopération avec les pays tiers, le maintien des capacités d'accueil et la mise en place effective des *hotspots*. L'accélération du processus de relocalisation encore balbutiant est également prioritaire, communiqué de presse 789/15.

10 novembre : 540 000 réfugiés en Grèce au cours des 10 premiers mois de l'année. Selon l'agence européenne chargée de surveiller les frontières extérieures de l'UE, Frontex, plus de 150 000 personnes ont quitté la Turquie pour la Grèce en octobre 2015, et plus de 540 000 depuis le début de l'année, soit 13 fois plus qu'au cours de la même période de 2014 (<http://frontex.europa.eu/news/540-000-migrants-arrived-on-greek-islands-in-the-first-10-months-of-2015-4uH4FJ>).

11-12 novembre : sommet de La Valette sur la migration. Les chefs d'État ou de gouvernement européens et africains se réunissent en vue de renforcer la coopération et de relever les défis et possibilités de migrations. Les Européens lancent un fonds d'aide à l'Afrique de 1,8 milliard d'euros pour tenter de convaincre les pays africains de les aider à endiguer l'afflux de migrants. Ils souhaitent favoriser le retour des immigrants illégaux dans leur pays d'origine, tout en participant à des projets locaux pour permettre leur ré-intégration (<http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2015/11/11-12/>).

13 novembre : attaques terroristes à Paris, consistant en une série de fusillades et d'attaques suicides, revendiquées par l'organisation terroriste État islamique, dite « DAESH ». Le président français, François Hollande, décrète l'état d'urgence.

16 novembre : état d'urgence en France. Devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles, le président de la République française, François Hollande, annonce plusieurs mesures suite aux attentats de Paris et déclare : « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité ».

17 novembre : la Finlande et l'euro. Lancée le 16 juillet 2015, l'initiative pour la sortie de la Finlande de l'euro recueille les 50 000 signatures nécessaires à l'organisation d'un débat au Parlement national.

20 novembre : prolongation de l'état d'urgence en France. Le Parlement français le prolonge pour une durée de trois mois.

24 novembre : état d'urgence en France/dérogation aux droits de l'homme. Après avoir déclaré l'état d'urgence le 13 novembre 2015, la France écrit au Conseil de l'Europe pour manifester sa volonté de déroger à la Convention européenne des droits de l'homme durant l'état d'urgence.

25 novembre : selon le secrétaire général du Conseil de l'Europe, « la Convention européenne des droits de l'homme continuera de s'appliquer » (en France). Lorsque le Gouvernement souhaitera invoquer l'article 15 afin de déroger à la Convention dans des cas d'espèce, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) se prononcera sur la conformité de sa demande avec les critères établis dans la Convention ».

26 novembre : la Commission européenne inaugure le Semestre européen 2016 en publiant la série de documents habituels, à savoir l'Examen annuel de croissance (EAC), le projet de Rapport conjoint sur l'emploi (RCE) et le Rapport sur le mécanisme d'alerte (RMA). L'innovation pour l'exercice 2016 consiste en la présentation du projet de recommandation pour la politique économique de la zone euro à l'ouverture de l'exercice, COM (2015) 690.

30 novembre : Mécanisme de résolution unique (MRU). Signé en mai 2014 par l'ensemble des États membres de l'UE à l'exception du Royaume-Uni et de la Suède, l'accord intergouvernemental portant sur le MRU est ratifié par un nombre suffisant d'États membres (90 % du total des votes pondérés de tous les participants). Permettant en théorie de soutenir les banques de la zone euro en difficulté, le MRU entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016 (http://www.consilium.europa.eu/press-releases-pdf/2015/11/40802205655_fr_635845665000000000.pdf).

Décembre

2 décembre : « paquet » économie circulaire. La Commission européenne adopte plusieurs projets législatifs portant sur l'économie circulaire, à savoir notamment la réutilisation de l'eau, la promotion des engrais organiques et la diminution du gaspillage alimentaire, IP/15/6203.

2 décembre : répartition des quotas de réfugiés. La Cour de justice de l'UE est saisie par la Slovénie.

2 décembre : la Cour constitutionnelle espagnole annule le processus d'indépendance catalan. Elle annule la résolution du Parlement catalan qui lançait formellement le processus indépendantiste de la Catalogne (http://www.tribunalconstitucional.es/es/salaPrensa/ Documents/NP_2015_093/2015-06330STC.pdf).

3 décembre : extension du programme de la BCE de rachat de dettes publiques et privées (l'assouplissement quantitatif) de septembre 2016 à mars 2017 (<https://www.ecb.europa.eu/press/govcdec/otherdec/2015/html/gc151218.fr.html>).

3 décembre : victoire du « non » à l'issue du référendum sur la participation du Danemark à la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures de l'Union européenne. Le référendum s'est soldé par un vote majoritaire pour le « non » 53,1 % contre 46,9 % de votes positifs, avec un taux de participation de 72 %.

4 décembre : répartition des quotas de réfugiés. La Cour de justice de l'UE est saisie par la Hongrie (<http://www.kormany.hu/en/ministry-of-justice/news/action-to-be-filed-in-case-of-mandatory-quotas-may-serve-as-precedent>).

8 décembre : Organisation des Nations unies (ONU)/Grèce. L'expert du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Juan Pablo Bohoslavski, spécialiste de l'incidence des dettes contractées sur l'exercice des droits de l'homme, publie son rapport à l'issue de sa visite en Grèce. Son évaluation de l'impact social du troisième programme de soutien à la stabilité de la Grèce réalisé par la Commission européenne est très critique dans la mesure où la Commission européenne n'évalue ni les impacts sociaux des deux programmes d'ajustement précédents ni les arrêts du Conseil d'État grec dans le domaine des retraites ni les recommandations des autres experts européens et onusiens. Human rights pose limits to adjustment – Debt relief for inclusive growth in Greece, Juan Pablo Bohoslavsky, Athens, End of mission statement, 8 décembre 2015 (http://www.ohchr.org/Documents/Issues/IEDebt/EOM_Statement_Greece_IEForeignDebt_EN.pdf).

12 décembre : adoption de l'Accord de Paris sur le climat, dit « COP 21 », par 195 États. L'Accord, déposé aux Nations unies à New-York, pourra être signé du 22 avril 2016 au 21 avril 2017. Pour entrer en vigueur, il doit être signé et ratifié par au moins 55 pays comptant pour au moins 55 % des émissions mondiales. L'Accord de Paris doit succéder au protocole de Kyoto à partir de 2020. En 2023, un bilan global doit débiter pour évaluer les progrès collectifs dans la réalisation des objectifs de l'Accord.

14 décembre : privatisation de 14 aéroports régionaux grecs. La privatisation a été conclue pour 40 ans avec Fraport, compagnie allemande de gestion des aéroports. Intégrée dans le troisième plan d'assistance, cette privatisation rapportera 1,2 milliard d'euros à la Grèce (<http://www.ekathimerini.com/204315/article/ekathimerini/business/greece-signs-12-bln-euro-airport-deal-with-germanys-fraport>).

15 décembre : frontières extérieures/espace Schengen. La Commission européenne adopte des mesures pour renforcer la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen avec la création d'un corps européen de garde-côtes et de garde-frontières, IP/15/6327.

15 décembre : accord de libre-échange entre l'UE et le Canada. Le Conseil décide de rendre publiques les directives transmises à la Commission européenne concernant les négociations de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada.

16 décembre : plan d'action contre les causes de la migration irrégulière et les déplacements forcés. Au total, il s'agit de 16 actions dotées de près de 300 millions d'euros, afin de remédier aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, et de maximaliser les effets positifs de la migration sur le développement, IP 15/6337.

17-18 décembre : Brexit/crise des réfugiés. Lors du Conseil européen, les chefs d'État et de gouvernement soulignent la nécessité de poursuivre l'intégration en matière de marché des capitaux, d'Union de l'énergie et de marché numérique, et de renforcer l'action de l'UE contre le terrorisme. Ils s'engagent à forger des accords sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union, lors du Conseil européen des 18 et 19 février 2016.

21 décembre : prolongement de six mois des sanctions économiques contre la Russie. La décision a été prise selon une procédure écrite au sein du Comité des représentants permanents (COREPER). L'Italie avait souhaité l'organisation d'un débat politique sur ce sujet, JO L 334, 22 décembre 2015.